



www.Denis-Cailleaux.com

Denis CAILLEAUX

*Maître de conférences en Histoire de l'art et
Archéologie du Moyen Age*

Université de Bourgogne (Dijon)

UMR 5594 - ARTEHIS

Titre de l'étude :

Les deniers des cathédrales

Auteur : Denis CAILLEAUX
Maître de conférences en Histoire de l'art et Archéologie du Moyen Age
Université de Bourgogne (Dijon)
UMR 5594 - ARTEHIS

Contact : denis-cailleaux@noos.fr
denis.cailleaux@u-bourgogne.fr

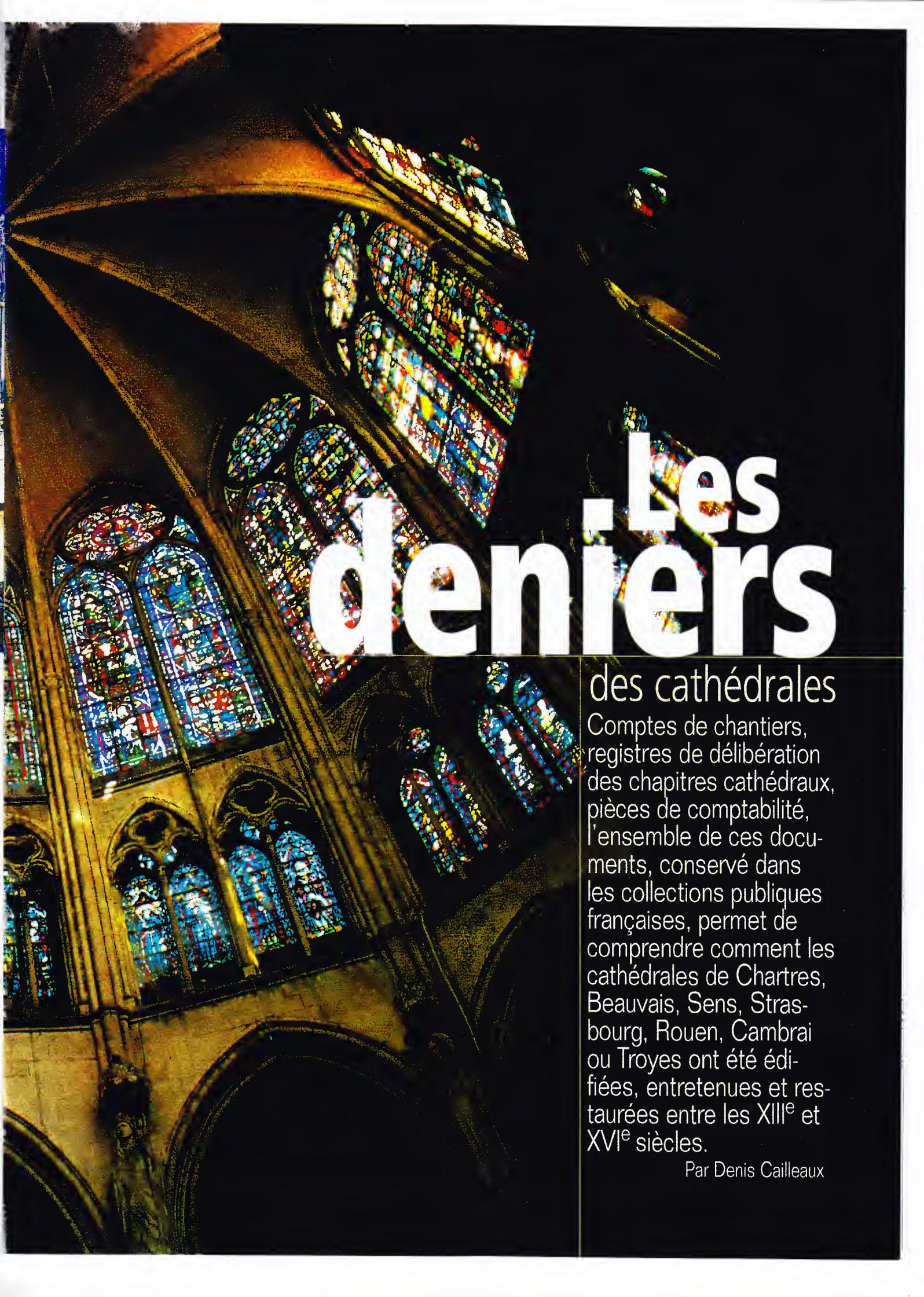
Edition : Publié dans
Les Cahiers de Science & Vie,
n° 69, juin 2002, p. 74-80.

Document web : Copie du texte publié. Format PDF
Date du document initial : 2003
Date de révision du document : non révisé



Pour citer ce document :

CAILLEAUX (Denis)
« Les deniers des cathédrales »,
Les Cahiers de Science & Vie, n° 69, juin 2002, p. 74-80.



Les deniers

des cathédrales

Comptes de chantiers, registres de délibération des chapitres cathédraux, pièces de comptabilité, l'ensemble de ces documents, conservé dans les collections publiques françaises, permet de comprendre comment les cathédrales de Chartres, Beauvais, Sens, Strasbourg, Rouen, Cambrai ou Troyes ont été édifiées, entretenues et restaurées entre les XIII^e et XVI^e siècles.

Par Denis Cailleaux



Responsabilités partagées

Le XII^e siècle marque la fin d'un privilège des évêques. Ainsi, à Sens en 1135, la décision d'édifier une cathédrale est prise conjointement, pour la première fois, par un évêque et un prévôt du chapitre.

Les cathédrales gothiques expriment la foi des hommes du Moyen Âge, qui placent en Dieu leurs espoirs d'une existence moins rude et cherchent à mériter la vie éternelle dans l'au-delà. Ces œuvres d'architecture, issues de la science des bâtisseurs et du labour des ouvriers, ne se sont cependant élevées qu'à prix d'argent. Les artisans réclament leurs salaires, les fournisseurs de matériaux exigent leur dû, les maîtres de l'ouvrage attendent leurs gages. Piliers et voûtes se bâtissent donc lorsque les caisses regorgent de deniers. Lorsque l'argent est disponible, le chantier progresse. Et rien, sauf peut-être les intempéries, n'entraîne l'ardeur des bâtisseurs.

Lorsque les ressources viennent à manquer, il en va autrement. Entre les XIII^e et XVI^e siècles, chaque cathédrale trouve ses sources particulières de financement. Toutefois, à travers la documentation issue des archives des communautés de chanoines administrant les églises-mères des diocèses, on observe de nombreux points communs.

À la fin de l'Antiquité et au cours des temps mérovingiens, les premiers groupes cathédraux¹ – formés de deux basiliques et d'un baptistère – sont placés sous la seule responsabilité de l'évêque. Unique détenteur de la fortune de l'Église, il lui appartient

1 – Sur l'origine des cathédrales, voir A. Erlande-Brandenburg, *La cathédrale*, Paris, 1989.

Piliers et voûtes croissent quand les caisses sont pleines...

de gérer le patrimoine de son diocèse, comme d'assurer la subsistance de son clergé.

À la suite des réformes carolingiennes, la situation se modifie profondément. Dès le VIII^e siècle, l'apparition des prébendes canoniales et le partage des biens entre l'épiscopat et les chanoines contribuent à la mise en place d'une nouvelle organisation. Dotés de ressources financières, les chanoines assument désormais la responsabilité des édifices relevant de leur autorité propre ; mais ils laissent encore à l'évêque celle de la cathédrale. Aux X^e et XI^e siècles, les prélats semblent assumer financièrement l'exécution des grands travaux des édifices romans.

En revanche, il paraît en être autrement pour les premières cathédrales gothiques. La construction de la plus ancienne d'entre elles, à Sens, est ainsi décidée conjointement, vers 1135, par l'archevêque Henri Sanglier et le prévôt du chapitre Étienne de Garlande ; un siècle plus tard, la charte du 31 mars 1236, annonçant les travaux de la cathédrale d'Amiens, est édictée par l'évêque Geoffroy d'Eu et le doyen du chapitre. En 1253, à Meaux, le contrat d'embauche du maître de l'œuvre, Gautier de Varinfroy, est établi par l'évêque, le doyen du chapitre et les chanoines – évêque et chapitre semblant contribuer ensemble au financement de l'entreprise.

D'après la documentation historique, une importante mutation s'opère au cours du XII^e siècle. On cherche alors à distinguer opérations de constructions nouvelles et entretien quotidien de l'édifice. Le chantier se dote d'une nouvelle appellation : « l'œuvre ». Le mot ne désigne pas encore un organisme spécifique ; il s'agit d'un poste budgétaire particulier rassemblant les recettes destinées à la construction et les dépenses afférentes aux travaux. Pour assumer les charges des parties existantes et couvrir les frais de la liturgie, les chanoines se répartissent les responsabilités : la communauté

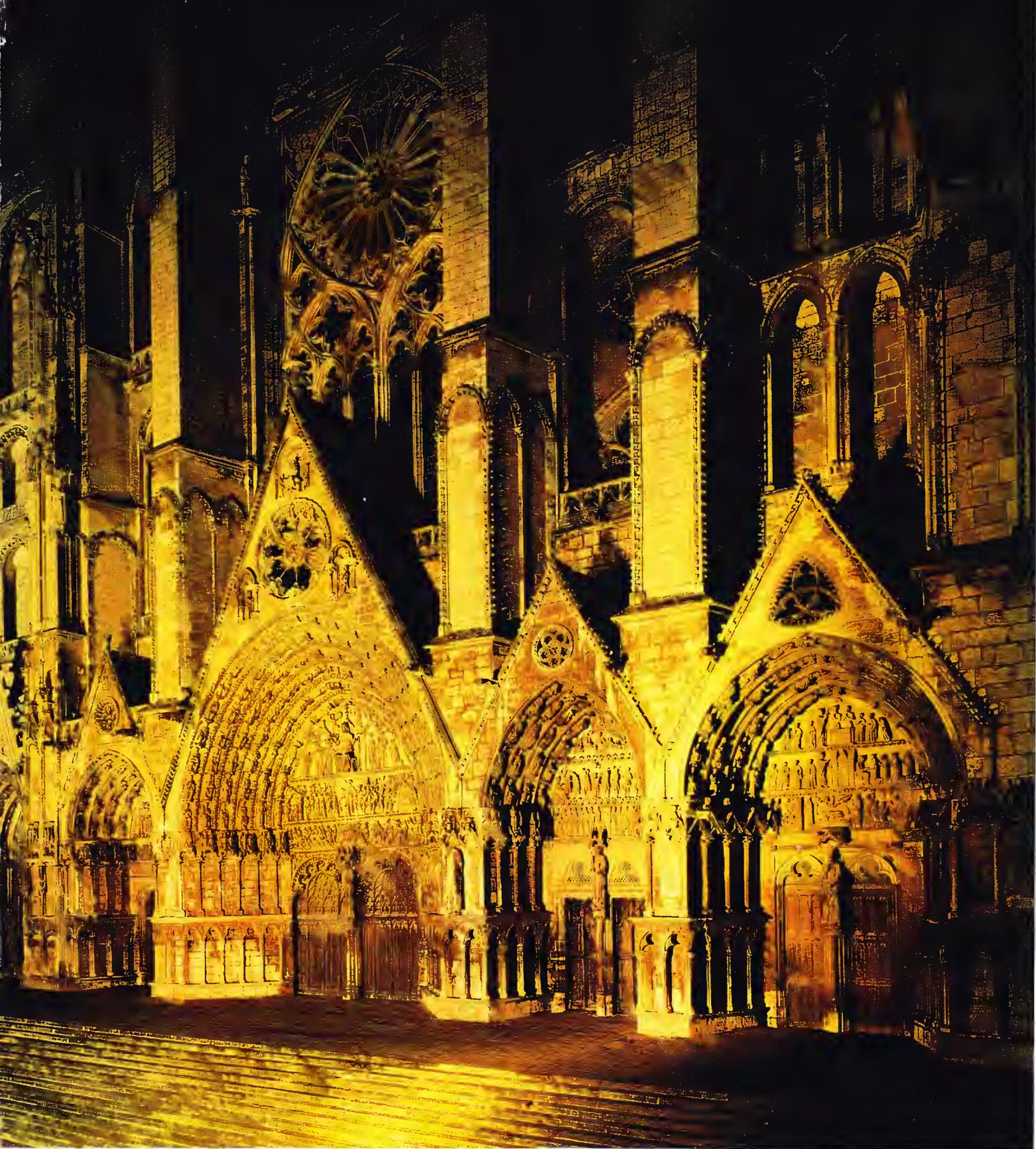
canoniale assure le clos et le couvert de l'édifice cathédral ; les communautés secondaires ou les dignitaires – chantres, trésoriers, chevriers... – contribuent aux frais spécifiques se rapportant à leurs attributions. Ainsi, à Sens, avant 1226, et probablement dès

la fin du XII^e siècle, le trésorier a la charge des vitraux. À Tournai, avant le XIII^e siècle, il assume les charges dévolues à la fabrique. À Rouen, un conflit de compétence entre fabrique et trésorier perdure jusqu'à la seconde moitié du XV^e siècle, et conduit à la suppression de la trésorerie.

À la charnière des XII^e et XIII^e siècles, les chapitres des cathédrales adoptent une nouvelle forme d'organisation en instituant différents offices chargés d'assurer l'administration des biens des communautés. Élus pour un mandat d'abord annuel puis triennal, ces nouveaux officiers assument des →

**Des « fabriques »
polyvalentes**

Pour gérer les travaux, les fabriques s'organisent différemment d'une cathédrale à l'autre. Ainsi, à Bourges au début du XIII^e siècle, il semble même que des laïcs y participent.



Le financement de la construction aux XIII^e-XV^e siècles.
Colloque des 27, 28 et 29 juin 2002.
Centre culturel Georges Pompidou
142, rue de Fontenay,
94300 Vincennes.

Plus près du Ciel

Pour édifier les cathédrales, l'Église sollicite largement les deniers de ses ouailles... En échange de la reconnaissance divine. À Sens (ci-dessous, détail de la cathédrale), les fidèles ont ainsi contribué pour plus de 50 % aux travaux du transept.

responsabilités incombant jusqu'alors à des dignitaires. Avant 1196, le chapitre d'Arles désigne ainsi un « chanoine ouvrier », responsable des questions d'architecture. Parallèlement, apparaissent des organismes chargés des travaux : les fabriques. Selon les cathédrales, leur mise en place diffère – 1215 à Reims, entre 1218 et 1234 à Tournai, 1226 à Lausanne – et leur organisation varie. À Bourges, au début du XIII^e siècle, il semble en effet que des laïcs soient associés à la gestion des travaux. À Chartres, les artisans du bâtiment tiennent en fief, de la fabrique ou de l'évêque, la charge de plombier, charpentier et maître de l'œuvre. Ailleurs, la gestion des travaux est entièrement contrôlée par des chanoines, qui recourent à des artisans salariés.

Les fabriques sur tous les fronts

Si les attributions des fabriques diffèrent selon les villes, en aucun lieu elles ne sont uniquement chargées des travaux. Dès l'origine, en effet, les chanoines fabriciens doivent s'occuper des legs testamentaires en faveur de l'œuvre, et donc de la célébration des funérailles et des anniversaires leur étant généralement associés. Il leur revient aussi de gérer les nombreuses inhumations des chanoines et des laïcs. Là où la fabrique est dotée de revenus, de droits et de propriétés foncières, le fabricien devient administrateur, réclame les rentes, perçoit les fermages ou passe les baux. C'est la raison pour laquelle, hors des périodes de grands travaux, les comptes de ces offices font davantage mention de ciriers, blanchisseuses ou menuisiers que de maçons, couvreurs ou charpentiers.

Grâce à ces offices, la gestion des travaux des cathédrales, qu'il s'agisse des constructions nouvelles ou de l'entretien quotidien des édifices, se révèle rapidement efficace. Dès le XIII^e siècle, le système est d'ailleurs adopté par les chapitres séculiers, qui disposent souvent d'édifices aussi vastes, et les communautés paroissiales.

S'il administre les travaux de construction, achète les matériaux et paie les ouvriers, le chanoine fabricien remplit aussi la fonction de cleric aux écritures, tenant à jour ses registres. L'emploi ne nécessite pas de grandes compétences économiques, la comptabilité des chapitres cathédraux étant relativement sommaire. « *La comptabilité publique s'en tient donc, et cela jusqu'au XX^e siècle, à la comptabilité simple, journal ou grand livre dans lequel les opérations sont ventilées en des rubriques qui correspondent à des origines ou à des destinations différentes des fonds, mais non à des types différents de relations financières. La distinction de base demeure, dans tous les livres, celle des recettes et dépenses. Au mieux voit-on passer en double écriture des opéra-*

tions fictives, comme l'enregistrement d'une recette théorique, non effectuée en réalité, ou celui d'une assignation non suivie d'effet. Ce sont, notamment, les "deniers rendus et non reçus" dont le comptable entend se justifier, puisqu'il doit en rendre compte et ne peut les verser pour ne les avoir point reçus. »⁽¹⁾

La comptabilité des chapitres cathédraux est assez sommaire



Les décisions entraînant de grands frais relèvent de l'ensemble de la communauté canoniale, qui se réunit alors en assemblée capitulaire. Le fabricien n'intervient seul que pour des engagements urgents, pour lesquels il sollicite l'accord de deux ou trois chanoines désignés par le chapitre pour surveiller

les travaux.

Bien que la charge de la fabrique ne requière pas de qualifications particulières, on trouve, parmi les chanoines fabriciens, des bourgeois ou des marchands. À la différence de leurs confrères nobles, ils sont plus habitués à manier les deniers, connaître les prix et les salaires. Ils sont capables de tenir les registres et, surtout, de réunir les justificatifs nécessaires à la gestion : devis, quittances... Ils sont aussi plus habiles à négocier les marchés, conclure les contrats, obtenir des rabais.

Au cours du Moyen Âge, l'organisation des fabriques cathédrales évolue. Aux XIII^e et XIV^e siècles, à Nar-

2 – J. Favier, *Finance et fiscalité au bas Moyen Âge*, SEDES, Paris, 1971, p. 288-289.



Le Carnet de Villard de Honnecourt



Originaire d'un village de Picardie qui lui a donné son nom, Villard de Honnecourt a réalisé, vers 1220-1230, un carnet de dessins

constituant le plus ancien document de ce type qui nous soit parvenu. S'y trouvent rassemblées les figures ayant retenu son attention :

plans de monuments, détails d'architecture, sculptures, machines, armes...

Passionné d'architecture, sans être lui-même architecte, il s'est rendu à Reims lors de la construction de la cathédrale. En recopiant les documents fournis par l'architecte de l'édifice – dessins de projets antérieurs et relevés pris à Chartres, Laon, Lausanne – Villard les a simplifiés et légendés. S'il ne s'apparente pas à un traité d'architecture, son carnet est, en revanche, un précieux témoignage des documents conservés sur le chantier. Au milieu du XV^e siècle, les chanoines de Sens ont ainsi rappelé la nécessité de telles archives, en ordonnant que les plans et devis soient conservés et que « *le maître des œuvres en eust une copie pour en savoir mieux à parler en temps et lieu quant besoing seroit* ».

Amiens, sous double tutelle

En 1236, la chartre pour la construction de la cathédrale d'Amiens, parfait exemple gothique selon Viollet-le-Duc, est ratifiée par l'évêque et le doyen du chapitre.

bonne. Chartres ou Sens, l'office est attribué à deux chanoines agissant collectivement. Au-dessus d'eux, deux ou trois « superintendants » représentent la communauté et approuvent les opérations. À la fin du Moyen Âge, le terme de « superintendant » n'est plus d'usage. Néanmoins, la fonction subsiste et les chapitres désignent plusieurs délégués chargés d'assister quotidiennement à l'avancement des chantiers. En 1494, le chapitre de la cathédrale de Reims envoie ainsi certains de ses membres accompagner le maître de l'œuvre à une rencontre avec un maître charpentier. À Beauvais, en 1500, neuf chanoines surveillent les travaux du transept et deux d'entre eux sont affectés en permanence sur le chantier.

Pour justifier leur gestion, les chanoines fabriciens présentent, chaque année, l'état des finances de leur office. Depuis le milieu du XIII^e siècle au moins, ils tiennent donc des registres de comptes, soumis à une commission canoniale chargée de les examiner. Inscrits sur des rouleaux de parchemin, puis sur des cahiers, rédigés d'abord en latin puis en français à la fin du Moyen Âge, ces comptes se présentent sous une forme simple : une première partie rapporte les recettes, une seconde les dépenses. La commission d'examen, qui dispose d'une « chambre des comptes » à la cathédrale de Troyes, vérifie la justesse de la gestion du fabricant en collationnant les pièces justificatives : quit-

tances, marchés, contrats...

Les chapitres des cathédrales possèdent un patrimoine étendu, constitué de biens fonciers et droits divers. Cependant, la part de revenus consacrée aux travaux de leurs églises n'est pas la plus importante. L'argent sert d'abord à payer les prébendes, régler les charges de la liturgie et solder les gages des employés et serviteurs. Lorsqu'on décide d'une nouvelle campagne de travaux, il faut donc trouver de nouvelles ressources. Comment ? En recourant à la générosité des laïcs.

Un financement de premier plan

Les aumônes sont généralement recueillies dans les troncs placés près des autels et à travers les quêtes effectuées lors de l'exposition de reliques dans la cathédrale. Des « voyages » de reliquaires sont aussi fréquemment organisés dans les paroisses du diocèse, de la province ou au-delà. Les reliques de saint Mammès, exposées à Langres au début du XIII^e siècle, ont ainsi largement contribué au financement de la façade de la cathédrale. À la fin du siècle, la recette des quêtes représente 34 % des revenus de la fabrique de la cathédrale de Rodez ; à Tréguier, en 1469, les dons s'élèvent à 55 % des recettes de la fabrique ; au début du XIV^e siècle, les fidèles de la cathédrale de Sens contribuent pour plus de 50 % aux travaux du transept.

À partir de la seconde moitié du XV^e siècle, →

Des siècles de labeur ?



On a coutume de dire que la construction d'une cathédrale demandait plusieurs siècles de travail. Et que les grandes églises gothiques étaient d'éternels chantiers. Or, ces édifices, tels que nous les connaissons, sont le résultat de tranches de travaux qui, selon la main-d'œuvre disponible et les finances, se sont succédé pour élever le chœur, la nef, le transept, la façade... Prises séparément, chacune d'elles s'est en fait déroulée dans un délai raisonnable. Le gros œuvre de Saint-Étienne de Sens a ainsi été achevé en 65 ans, entre 1135 et 1200 ; l'essentiel de Notre-Dame de Paris a été bâti en 57 ans, de 1163 à 1220 ; à Chartres, la plus grande partie de la nef et du chœur était dressée en trente ans. Mais à la fin du Moyen Âge, une pénurie d'ouvriers semble avoir ralenti la cadence. Cinquante ans ont ainsi été nécessaires à la réalisation du transept de Beauvais. À Troyes, Martin Chambiges a mis vingt ans, de 1507 à 1527, pour élever les portails de la façade jusqu'à la première allée. La construction de la totalité de la façade occidentale de Toul n'ayant pris moins de 40 ans.

À lire

- J.-L. Biget, « Recherches sur le financement des cathédrales du Midi au XIII^e siècle », *Cahiers de Fanjeaux*, n° 9, Toulouse, 1974, p. 129-164.
- D. Cailleaux, *La cathédrale en chantier. La construction du transept de Saint-Étienne de Sens d'après les comptes de la fabrique, 1490-1517*, éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 1999.
- O. Chapelot, dir., *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e et XV^e siècles*, éd. EHESS, Paris, 2001.
- J. Gimpel, *Les bâtisseurs des cathédrales*, Seuil, Paris, 1980.
- R. Recht, dir, catalogue de l'exposition *Les bâtisseurs des cathédrales gothiques*, Strasbourg, 1989.

les chanoines, désireux d'achever des travaux interrompus par la guerre de Cent Ans, se tournent vers leurs souverains. Les rois de France qui, à la différence d'autres princes européens, sont jusqu'alors très peu intervenus dans le financement des chantiers de cathédrales, répondent favorablement. L'argent accordé n'est néanmoins pas puisé dans les recettes ordinaires de la royauté, mais issu de nouvelles taxes imposées aux populations. Les « crues » sur la gabelle du sel fournissent ainsi les sommes nécessaires à l'achèvement ou à l'embellissement des cathédrales de Troyes, Bourges, Sens...

Autre source de revenus, les dons personnels, non négligeables, de certains ecclésiastiques. De nombreux documents attestent en effet qu'entre les XIII^e et XV^e siècles, nombre de chanoines et d'évêques paient, de leurs deniers, le salaire des ouvriers, l'achat de matériaux ou la réalisation d'œuvres d'art. Les sommes versées, parfois considérables – à l'instar des 10 000 florins donnés par le pape Clément V à la cathédrale de Bordeaux, en 1314 – ne représentent cependant qu'une faible part de la dépense générale.

D'autres recettes permettent également de remplir les caisses des fabriques. Elles sont issues de la vente de matériaux, de la perception d'amendes, du reliquat des gros-fruits des chanoines et curés

décédés, ou des droits acquittés pour les sépultures lors des obsèques. À la fin du XV^e siècle, les comptes de la fabrique de Sens mentionnent aussi un don de chanvre, destiné à confectionner des cordes pour le chantier et celui d'un jambon... Il arrive également qu'un marchand offre une part des matériaux ou qu'un charretier fasse don d'une journée de charroi.

Des travaux qui n'ont pas de prix

Depuis le XIX^e siècle, nombre d'historiens tentent, en vain, de calculer le « prix » d'une cathédrale. La documentation, souvent lacunaire, et les paramètres à considérer – mutations monétaires, évolution du coût de la vie ou variation des prix des matériaux – rendent l'entreprise ardue. Les estimations auxquelles parviennent certains – 83 000 livres pour bâtir Chartres, soit 50 millions de dollars⁽¹⁾ – n'ont guère de sens. Selon l'ampleur de la construction, la qualité des matériaux, la distance des carrières de pierre, le coût du bâtiment varie fortement. Ainsi, à la fin du Moyen Âge, les chanoines de Sens dépensent environ 1 000 livres par an pour la construction du transept de Saint-Étienne quand, au même moment, leurs confrères de Rouen en déboursent 1 200 et ceux de Beauvais 3 000.

Eux-mêmes ne semblent d'ailleurs pas s'être souciés d'établir la facture finale de leurs travaux. Et pour cause. La cathédrale constitue un chantier permanent, un édifice en continuelle mutation que l'on restaure, agrandit, transforme au grès des besoins liturgiques, des modes ou des nécessités matérielles. Cela ne veut pourtant pas dire que les maîtres des fabriques ont négligé de connaître le coût des travaux qu'ils engageaient. Dès le XIII^e siècle en effet, des devis précèdent l'ouverture du chantier, des enchères au rabais sont organisées et les commanditaires sont en mesure d'estimer les dépenses relatives à une tranche de travaux. À la fin du Moyen Âge, les documents conservés attestent de l'établissement de bilans intermédiaires : en 1501,

La cathédrale constitue un chantier permanent

le chanoine de Sens, Jean Charbonnier, a calculé que le portail d'Abraham avait coûté 1 390 livres depuis le début des travaux, soit l'équivalent de 11 000 journées de salaire d'un compagnon maçon.

Ainsi les cathédrales gothiques françaises ont-elles été principale-

ment érigées grâce aux dons des laïcs. Les chanoines, aidés des évêques et soutenus par les papes, ont habilement su solliciter les bienfaiteurs, promettant à ceux qui participaient à la construction et à l'embellissement de l'église-mère du diocèse de bénéficier de la faveur divine. De fait, les paysans des paroisses rurales ont sans doute autant contribué à l'édification des cathédrales des cités que les bourgeois des villes.

3 – H. Kraus, *À prix d'or. Le financement des cathédrales*, Cerf, Paris, 1991.